

BULLETIN MUNICIPAL



Perspective de la rue principale du futur lotissement Park an Héol

LE MOUSTOIR

2014

LE MOT DU MAIRE

COMMUNE

2014, première année d'une nouvelle mandature ; année d'apprentissage pour les nouveaux élus et continuité pour les autres. Nous essayons tous de rester optimistes malgré le désengagement de l'Etat qui diminue ses dotations, qui supprime certains services indispensables aux Collectivités comme le service Urbanisme, qui nous impose la réforme des rythmes scolaires sachant que toutes ces décisions impactent fortement sur nos finances.

Nous avons maintenu, malgré tout, notre projet de nouveau lotissement synonyme de progression à plus ou moins long terme de la population, du maintien de notre école, de l'essor de la Commune.

De même, les différentes associations de la Commune, l'équipe pédagogique de l'école restent très dynamiques et, à leur niveau, continuent de proposer des animations, des activités.

En 2015, nous allons devoir, plus que jamais, travailler ensemble entre Communes, Communautés, Départements, afin que les services proposés et dus à la population soit équivalents à ceux proposés les années passées et répondent au plus prêt aux besoins.

2015 sera une année d'élections ; d'abord élections départementales les 22 et 29 mars avec une modification du Canton ; le Canton de Maël Carhaix va être rattaché au Canton de Rostrenen qui verra également ses frontières repoussées vers le nord du Département. Par contre, les dates des élections Régionales ne sont pas, à ce jour, connues.

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même vous présentons pour l'année 2015 nos meilleurs vœux de santé, de réussite pour vous et tous les vôtres.

Bonne année 2015 !



Le Maire,
Marie-Hélène LE BIHAN

SOMMAIRE

Page 2

- Mot du Maire
- Les élus municipaux

Page 3

- Les commissions

Page 4

- Budget
- Tarifs des locations
- Mise aux normes des bâtiments communaux
- Etat-civil

Page 5

- Les temps d'activité périscolaire
- Diagnostic de sécurité routière

Pages 6-7

- Lotissement Park an Héol à Le Moustoir

Page 8

- Ecole du Moustoir

Pages 9

- Vie associative

Pages 10-11

- Poher communauté
Les actions 2014 en bref

Page 11

- Contacts services publics

Page 12

- L'année 2014 en images

LES ELUS MUNICIPAUX

- Marie-Hélène LE BIHAN - Maire
- Michel LE MADEC - 1^{er} adjoint
- Sylvie LE MAT - 2^{ème} adjointe
- Pierre BARON - 3^{ème} adjoint

- Conseillers municipaux :
- Guylaine CHRISTIEN
 - Karine DAUCE
 - Cédric FRATACCI

- Mickaël GALGUEN
- Cédric LE MOROUX
- Dominique KIEFFER
- Monique NORAS

- Catherine PENFORNIS
- Loïc RAOUL
- Jocelyne RIVOAL
- Catherine TANNOU

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Communauté de Communes du Poher

Le Maire et le 1^{er} adjoint

- M.H. LE BIHAN - M. LE MADEC

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Le maire et 4 conseillers municipaux

- M.H. LE BIHAN - S. LE MAT - J. RIVOAL - C. PENFORNIS

- C. TANNOU - K. DAUCE

Membres de l'extérieur

- M.H. TRANOUEZ - A. COUTELLER - N. BOULZENNEC

- E. LE MAGOUROUX - S. AUFFRET

Conseil d'Ecole

Le maire et 1 conseiller municipal

- M.H. LE BIHAN - K. DAUCE

Les instituteurs et 3 délégués de parents

SIRCOB

2 membres du conseil

- M. NORAS - G. CHRISTIEN

Comité d'Entraide

1 titulaire du conseil et 1 suppléant du conseil

- D. KIEFFER - M.H. LE BIHAN

Syndicat d'Eau

2 membres du conseil

- M. NORAS - D. KIEFFER

Syndicat d'Electricité

1 titulaire du conseil et 1 suppléant du conseil

- M. NORAS - C. FRATACCI

Commission d'Appel d'Offres

Le maire et 3 titulaires du conseil

- M.H. LE BIHAN - S. LE MAT - C. TANNOU - M. GALGUEN

3 suppléants du conseil

- K. DAUCE - P. BARON - M. LE MADEC

Commission communale des impôts directs

10 titulaires de la commune pris parmi le conseil et les habitants de la commune et 2 titulaires domiciliés hors de la commune

- M. LE MADEC - M. GALGUEN - S. LE MAT - D. KIEFFER

- G. CHRISTIEN - K. DAUCE - P. SIBERIL - C. LE MAO

- P. BARON - G. POULIZAC - C. STEUNOU - C. LE BARON

10 suppléants de la commune pris parmi le conseil et les habitants de la commune et 2 suppléants domiciliés hors de la commune

- C. TANNOU - J. RIVOAL - C. FRATACCI - C. LE MOROUX

- L. RAOUL - M. NORAS - B. BERNARD - J. LORVELLEC

- H. LE PIMPEC - A.M. LE COENT - P. LESCOAT

CNAS

Délégué élus et délégué salariés

- K. DAUCE - B. HENRY

Sécurité routière

1 Titulaire du conseil

- D. KIEFFER

Correspondant défense

1 Titulaire du conseil

- M.H. LE BIHAN

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie

- P. BARON - M. LE MADEC - C. LE MOROUX - D. KIEFFER

Environnement

- S. LE MAT - C. CHRISTIEN - C. FRATACCI

Lotissements communaux

- M.H. LE BIHAN - C. LE MOROUX - S. LE MAT - L. RAOUL

- K. DAUCE - J. RIVOAL - M. LE MADEC

Bâtiments communaux

- S. LE MAT - C. LE MOROUX - L. RAOUL - C. PENFORNIS

- J. RIVOAL - C. TANNOU - M. GALGUEN - C. FRATACCI

Commission développement

- M. GALGUEN - C. FRATACCI - G. CHRISTIEN - D. KIEFFER

Bulletin municipal

- C. PENFORNIS - C. TANNOU - L. RAOUL

- M.H. LE BIHAN - J. RIVOAL

Etude des demandes de subvention

- P. BARON - K. DAUCE - M. GALGUEN - M. LE MADEC

Bibliothèque

- M. NORAS

Recrutement

- M.H. LE BIHAN - S. LEMAT - P. BARON

- M. LE MADEC - K. DAUCE

COMMISSIONS CCP

Commission Développement Economique

- C. LE MOROUX - S. LE MAT

Commission Aménagement de l'espace Transports

- S. LE MAT - J. RIVOAL

Commission Environnement Agriculture Déchets

- G. CHRISTIEN - D. KIEFFER

Commission Nouvelles Compétences

- C. FRATACCI - C. TANNOU

Commission Voirie - Travaux

- P. BARON - D. KIEFFER

Commission Enfance Jeunesse et Sports

- K. DAUCE - M. GALGUEN

Commission Finances prospectives

- P. BARON - M. NORAS

Comité de pilotage mutualisation des moyens

- G. CHRISTIEN - K. DAUCE

Comité de pilotage développement numérique

- C. LE MOROUX - L. RAOUL

Commission intercommunale des impôts directs

- D. KIEFFER - M. NORAS - M.H. LE BIHAN - M. LE MADEC

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget de fonctionnement de la commune s'établit à 366 100 € en 2014

Les principales dépenses d'investissement

• Remboursement emprunt	46.300 €
• Ecole	
- Matériel informatique	3.400 €
- Volet salle de motricité	2.900 €
- Porte coupe feu	1.400 €
• Voirie	54.300 €
• Park An héol	14.800 €

• Bâtiments Communaux	
- Clocher de l'église	17.700 €
- Table salle du conseil	3.100 €
- Mise en conformité électrique cloches	5.200 €
- Peinture ancienne mairie	1.600 €

Budget assainissement

• Dépenses investissement (capitales d'emprunt)	8.860 €
• Dépenses de fonctionnement (intérêts d'emprunt + maintenance)	3.993 €
• Recettes de redevances	8.600 €

TARIFS DES LOCATIONS à compter du 1^{er} janvier 2015

Location pour :	Associations	Moustoiriens	Personnes extérieures
Réunion		0 €	
Vin d'honneur-café	0 €	50 €	75 €
Journée ou soirée	80 €	100 €	200 €
2 jours consécutifs	180 €	180 €	380 €
Couverts + percolateur		0 €	
Chauffage		20 €/jour - d'octobre à avril	
Caution		600 €	
Caution pour le ménage		100 €	

LA MISE AUX NORMES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Comme toutes les communes, Le Moustoir est dans l'obligation de se mettre aux normes pour rendre les bâtiments communaux accessibles aux personnes handicapées.

La mise aux normes va entraîner des investissements à moyen terme.

Tous les bâtiments n'ont pas les mêmes obligations. Cela dépend de l'année de construction du bâtiment ainsi que la capacité d'accueil. Les constructions antérieures à 1992, sont exclues de ce dispositif.

Dans le cadre d'un groupement d'achats, Poher Communauté a retenu la société Socotec pour accomplir le diagnostic de mise en conformité des bâtiments communaux accueillant du public.

Nous avons eu l'opportunité d'avoir une stagiaire Léa Sa-laün, étudiante en Licence Pro Métier Technique des Collectivités territoriales au Campus Mazier à Saint Briec pour

nous aider à traiter ce dossier complexe et à trouver des solutions adaptées à moindre coût.

Au Moustoir, principalement la salle des fêtes et la cantine sont concernées par des travaux (porte d'entrée, sanitaire PMR "Personnes à mobilité réduite", et acoustique pour la cantine).

Par ailleurs, une signalétique adaptée sera installée à l'ensemble des bâtiments (marches et contremarches, portes vitrées, ...)

Dès cette année, courant juillet, les normes handicapées ont été prises en compte lors du renouvellement de l'enrobé place de la mairie. La signalétique est en cours.

Ce dossier terminé, il sera présenté à la DDTM (Direction Départementale du territoire et de la mer) qui après validation, entrainera la réalisation des mises aux normes convenues.



ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES

- Séréna PERON (fille) - 08/01/2014
- Ylies MEYER-GUEGANIC (garçon) - 23/01/2014
- Noémie GODEBERT (fille) - 19/03/2014
- Kiara MONNERIE (fille) - 23/03/2014
- Lilou LEGAL (fille) - 25/06/2014
- Loévan DELAFOSSE LECOMTE (garçon) - 18/11/014
- Robin, Pierre WANDELST (garçon) - 30/11/2014

MARIAGES

- Victor DE OLIVEIRA et Isabelle STEUNOU
- Alexandre LAHAYE et Justine THEPAULT
- Guillaume HASCOAT et Sabrina LE MADEC
- Julien COX et Céline JEGOU

DÉCÈS

- Patrick THELISSON
- Anne Marie ROIGNANT
- Hélène BONIC
- Céline MONFORT
- Hervé LE FAUCHEUR
- Serge THOMAS

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire a été engagée à la suite de la publication du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

La réforme concerne les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi. Elle implique l'organisation hebdomadaire d'activités périscolaires. Le temps d'animation périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé sur place, dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés. Ce temps peut se situer sur le temps méridien entre la fin de classe du matin et le retour en classe l'après-midi ou le soir après la classe.

Le temps d'animation périscolaire est organisé dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Les temps d'animation périscolaire sont organisés dans le cadre réglementaire d'un accueil collectif de mineurs dont le coordinateur est Poher Communauté.

Au travers des TAP, la Communauté du Poher propose des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants et à développer leur curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles, éducation à la citoyenneté, au développement durable, découverte scientifique...)

Ces activités sont facultatives et gratuites mais nécessitent un engagement de fréquentation à l'année ; Des animateurs ont été recrutés en fonction des élèves inscrits avec un coût horaire pour l'intervention d'un animateur associatif de 25€ et 30€ pour le personnel de direction. Ce coût est à la charge de la Commune ; Un fond d'amorçage la 1^{ère} année de 50€ par enfant ainsi qu'une aide de la Caisse d'Allocation Familiale sont attendues pour 2014.

Les TAP ont débuté à la rentrée de septembre 2014 ; ils sont couverts par 2 animateurs pour les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ; Pour les enfants de maternelles, ils sont encadrés par un agent communal qui a débuté une formation BAFA.

DIAGNOSTIC DE SECURITE ROUTIERE

De nombreux habitants de la Commune se plaignent de la vitesse des véhicules qui traversent certains lieux-dits et le bourg. Vous avez tous remarqué les radars pédagogiques installés aux 2 principales entrées à savoir du côté de l'école pour les automobilistes venant de Carhaix et à Kérantré pour ceux venant de Rostrenen.

Une semaine avant la mise en place des radars, 2 compteurs de véhicules ont été positionnés, ces compteurs nous donnent le nombre de véhicules ayant empruntés les entrées concernées ainsi que leur vitesse. Nous pouvons aujourd'hui analyser les pratiques avant et pendant la pose des radars.

Le 1^{er} constat a été le ressenti des personnes : pour elles, le radar a fait que les automobilistes ont, en majorité, ralenti leur allure ; bien sûr, certains ont accéléré pour voir la vitesse maximum enregistré par l'appareil !

La DDTM 22 nous a fait le retour des données enregistrées :

Sans radar pédagogique

Au niveau de Kérantré, trafic cumulé de 2848 véhicules pour 7 jours de comptage, soit une moyenne arrondie de 405 véhicules. 22% des usagers circulent à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h, 53% entre 50 et 70 km/h et **25% se déplacent à plus de 70km/h**. 284 poids lourds ou véhicules longs ont été enregistrés pendant cette même période soit environ 10% du trafic.

Au niveau de l'école, trafic cumulé de 4569 véhicules pour 7 jours de comptage, soit une moyenne arrondie de 650 véhicules. 23% des usagers circulent à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h, 58% entre 50 et 70 km/h et **20% se déplacent à plus de 70km/h**. 382 poids lourds ou véhicules longs ont été enregistrés pendant cette même période soit environ 8% du trafic.

Les relevés de vitesse montrent que le nombre d'usagers circulant à plus de 90km/h est important et que cette vitesse avoisine parfois le 140km/h.

Avec radar pédagogique

Au niveau de Kérantré, trafic cumulé de 2540 véhicules pour 7 jours de comptage, soit une moyenne arrondie de 360 véhicules. 37% des usagers circulent à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h, 54% entre 50 et 70 km/h et **9% se déplacent à plus de 70km/h**.

Au niveau de l'école, trafic cumulé de 4312 véhicules pour 7 jours de comptage, soit une moyenne arrondie de 615 véhicules. 43% des usagers circulent à une vitesse inférieure ou égale à 50 km/h, 50% entre 50 et 70 km/h et **7% se déplacent à plus de 70km/h**.

Quel bilan ?

Cette campagne de comptage révèle un trafic important et des vitesses élevées voir excessives en traversée d'agglomération.

La mise en place de 2 radars pédagogiques dans les 2 sens de circulation, a entraîné une baisse significative de la vitesse, notamment dans le sens Carhaix vers Rostrenen avec **un gain de 20% de respect de la limitation à 50 km/h**.

De nombreuses pistes pourront être creusées par la municipalité afin d'améliorer la sécurité notamment aux abords de l'école (radars pédagogiques, ralentisseurs de type plateau...).

Cependant nos pratiques sont en cause et chacun doit être conscient que toutes les solutions trouvées et mises en place ne remplaceront pas notre engagement personnel et notre volonté de changement.



LOTISSEMENT PARK AN HEOL A LE MOUSTOIR

URBANISME

PLAN MASSE DE COMPOSITION



Limite du lotissement

B

LE PROGRAMME DU LOTISSEMENT

Le programme prévoit la création de 21 lots destinés à être vendus en lots libres pour la construction de maisons individuelles. La diversité de tailles de ses lots permettra d'assurer une mixité des projets. Les lots constructibles sont répartis en 5 parcelles d'environ 1 200 m², 8 parcelles d'environ 800 m² et 8 parcelles d'environ 600 m².

SUR LES TRACES D'UN PAYSAGE AGRICOLE POUR UNE NOUVELLE RURALITÉ

En surplomb du bourg et profitant d'une orientation sur un coteau ensoleillé, l'aménagement du lotissement communal Park An Heol constitue un enjeu fort pour la future image de la commune.

L'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU LOTISSEMENT S'ARTICULE AUTOUR DE DIFFÉRENTS ESPACES

La colonne dorsale du dispositif : l'axe de desserte centrale

D'un gabarit total de 12m50, cet axe constitue le fil conducteur de l'organisation du lotissement. La voirie de 4m50 de large permet l'accès aux différentes parcelles privées et assure une fluidité au dispositif par son utilisation à double sens.

Cette voie au caractère rural s'accompagne des éléments suivants :

- Un talus bocager fortement planté en limite des parcelles situées en amont de la voie permettant de traiter harmonieusement et de manière homogène les limites des terrains privés.
- Une noue d'une largeur de 2m50, enherbée et plantée d'arbrisseaux hydrophytes en aval de la voirie pour récupérer les eaux pluviales et sécuriser le cheminement piéton
- Un cheminement piéton d'une largeur de 1m50 bordé par une bande enherbée s'inscrivant dans

le réseau de liaisons douces de la commune. Des arbres plantés en bordure des parcelles permettent d'atténuer l'impact visuel des clôtures.

La trame bocagère recomposée

Le paysage du lotissement vient s'appuyer sur la structure bocagère existante. Les talus plantés d'essences locales (hêtres, chênes, érables champêtres, châtaigniers etc...) participent à l'intégration des maisons dans leur environnement. Ils permettent également d'absorber les déblais générés pour la création des voiries et bassins de rétention des eaux pluviales.

La séquence de vergers en terrasse

À l'image des deux vergers déjà existants sur le site, des terrasses plantées d'arbres fruitiers viennent ponctuer la structure paysagère de bocage et offrir des ouvertures nord/sud.

Les zones humides en lisière sud-est

Espaces de stockage des eaux pluviales, les zones humides installées en partie basse du site apparaissent comme des espaces propices au développement d'une faune et d'une flore très riches et participent fortement à la biodiversité des lieux. Ces bassins, en plus de leur vocation fonctionnelle dans le système hydraulique du quartier, offrent aux riverains de nouvelles ambiances végétales et permettent de mettre à distance les nouvelles constructions des limites des terrains voisins.

Les circuits piétons en périphérie du lotissement

Le lotissement sera ceinturé sur sa périphérie par un sentier d'entretien des haies bocagères. À l'image des chemins de campagne, il offrira également une possibilité de promenade pour les habitants de la commune et sera connecté au réseau de liaison douce développé dans la coulée verte du vallon de Lostancoat.

Stade d'avancement du projet :

le permis d'aménager a été accordé le 4 décembre 2014. La phase d'appels d'offres va être lancée mi janvier 2015 pour 3 lots : voirie, réseaux et espaces verts.

Le conseil municipal va statuer, dès le début de l'année, sur les modalités de vente des terrains : prix au m², date de début de vente des lots, mode de réservation, délais de réservation...

Les travaux débuteront au mieux en avril 2015 pour être terminés en fin d'été.



ECOLE DU MOUSTOIR

Il y a actuellement 50 élèves à l'école répartis en 3 classes avec 3 enseignantes. Mélinda FER s'occupe de la classe maternelle et de la direction, Sandrine BOZEC a les CP-CE1 et Pauline MOREAU a la classe de CE2-CM1-CM2. Plusieurs élèves vont rejoindre la classe maternelle d'ici la fin de l'année scolaire.



Les temps forts de l'année 2013-2014 :

L'année dernière grâce au financement de l'amicale laïque et de la municipalité, tous les élèves de l'école ont pu participer à des ateliers sur les arts du cirque animés par des animateurs de l'école de cirque Balles à fond. Chacun a pu à son niveau découvrir les différentes disciplines du cirque.



En juin lors de la kermesse de l'école les enfants ont présenté le fruit de leur travail à travers un spectacle et une exposition photo.

Cette année a aussi été marquée par l'installation par la mairie d'un Vidéoprojecteur interactif dans la classe des plus grands. Cet équipement permet de transformer le tableau blanc de la classe en tableau numérique. Six tablettes numériques sont venues compléter cet investissement.



Les projets pour l'année 2014-2015 :

Cette année les élèves travaillent sur le thème de l'environnement et de la mer.

Dans ce cadre l'équipe enseignante souhaite pouvoir emmener tous les enfants de l'école en classe de découverte au bord de la mer. Les élèves du CE2 au CM2 pourront y bénéficier en autres choses de séances de catamaran pendant que les plus jeunes pourront apprécier les joies de la pêche à pied afin de découvrir la diversité marine ou encore aller pêcher des éperlans au carrellet. Comme chaque année les élèves se rendront au cinéma dans le cadre du dispositif "école et cinéma" et les enfants de la GS au CM2 suivront un cycle de 11 séances de piscine.

Encore une fois tous ces projets ne sont possibles que grâce à l'investissement de l'amicale laïque et de la commune que nous remercions pour leur participation active à la vie de l'école.



Le jeudi 11 décembre a eu lieu le spectacle et le goûter de Noël offert par l'amicale laïque qui a été suivi du marché de Noël organisé par la coopérative scolaire. Nous vous remercions d'être venus nombreux découvrir les créations des enfants et déguster café et gâteaux à la salle polyvalente.

Les parents des enfants nés en 2012 et 2013 sont invités à prendre contact directement avec l'école ou avec la mairie afin de prévoir la future inscription de leur enfant.

Belle année scolaire à tous.

La Directrice.



D Day
Intervention de M. KERSULEC



ASSOCIATIONS SUR LA COMMUNE DU MOUSTOIR

Comité des fêtes

- Président : M. Mickaël GALGUEN
Kérantré - 22340 LE MOUSTOIR

Société de chasse

- Président : M. Emile QUILLEROU
Kerimarch - 22340 LE MOUSTOIR

Les Anciens Combattants

- Président : M. Georges POULIZAC
Goariva - 29270 CARHAIX PLOUGUER

Amicale Laïque

- Présidente : Mme Corinne LE MAO
La Croix Neuve - 22340 LE MOUSTOIR

Le Scrabble

- Présidente : Edith LE LOUET
Le Helesser - 22340 LE MOUSTOIR

Club Inter Générations

- Présidente : Mme Monique NORAS
Rue de l'Église - 22340 LE MOUSTOIR

Comité des Courses

- Président : M. José LE CAROFF
Kérantré - 22340 LE MOUSTOIR



Comité des fêtes

Au Poher le vent tourne

- Présidente : Mme Claudine LE GUERN
Le Helesser - 22340 LE MOUSTOIR

Comité d'animation de la Croix Neuve

- Président : M. Bruno JAN
Le Quenvén - 22340 LE MOUSTOIR

La Croix Neuve

- Président : M. Léon BERTRAND
Poulrastel - 22340 LE MOUSTOIR



Comité d'animation de la Croix Neuve

Société de chasse



TRAIL

Le comité des fêtes organise une course nature sur la commune de le Moustoir le dimanche 29 Mars 2015.

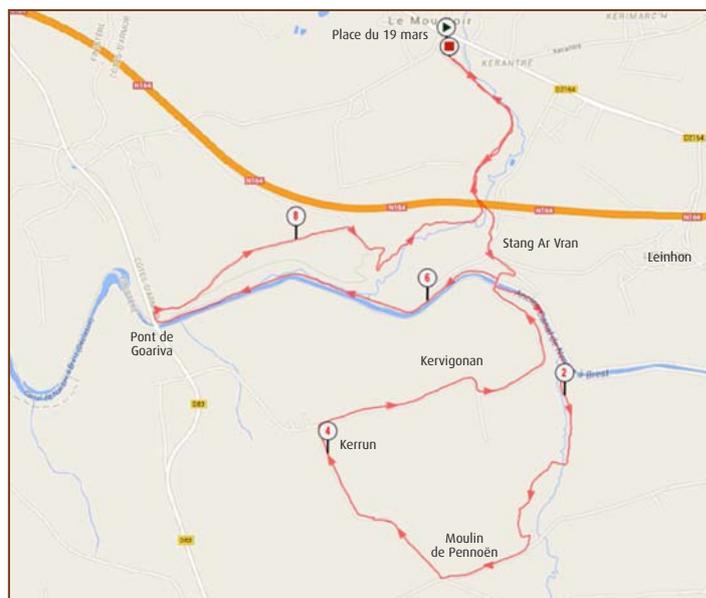
L'idée nous a été soufflée par Anthony LE COZ qui souhaitait que cette manifestation soit co-organisée par une association.

La course nature où "Trail" pour les puristes, se déroulera sur un parcours de 10 km. Le départ sera donné sur la place de l'église. Les participants descendront vers le canal, emprunteront des sentiers divers et variés et l'arrivée se fera également sur la place de l'église.

L'organisation de ce type d'évènement va faire découvrir la commune en la présentant sur internet. Les professionnels de la discipline, les amateurs et le public viendront des départements voisins et n'hésiteront pas à faire des centaines de kilomètres.

Cette première édition devrait faire connaître la commune au-delà des frontières de la Bretagne.

Le président du comité des fêtes.



ANIMATIONS 2015

- | | | | |
|--|----------------------------------|---|--|
| • Fest-Deiz Au Poher le vent tourne | Dimanche 1 ^{er} février | • Journée découverte du Patrimoine Association Au Poher le vent tourne | Vendredi 10 juillet |
| • Soirée couscous Amicale Laïque | Samedi 7 mars | • Soirée disco Comité d'animation de la Croix Neuve | Samedi 29 août |
| • Course nature (à partir de 10h) | Dimanche 29 mars | • Pardon de la Croix Neuve Comité d'animation de la Croix Neuve | Samedi 5 septembre
Dimanche 6 septembre |
| • Bal Club inter générations | Dimanche 10 mai | • Fest-Noz Comité des fêtes
(Pour la lutte contre la mucoviscidose) | Samedi 3 octobre |
| • Vide-greniers Amicale Laïque | Dimanche 31 mai | • Bal Club inter générations | Dimanche 22 novembre |
| • Kermesse Amicale Laïque | Dimanche 21 juin | | |
| • Soirée disco Amicale Laïque | Vendredi 3 juillet | | |

LES ACTIONS 2014 EN BREF

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT : CARHAIX ET LE MOUSTOIR EN POLE POSITION

Le Syndicat mixte e-mégalis a décidé le lancement de la première tranche de travaux de Bretagne Très Haut Débit. Il concernera, en premier lieu notamment, les communes de Carhaix et du Moustoir.

"Poher communauté a toujours eu une démarche volontariste en matière de très haut débit, très tôt les élus ont choisi de prendre cette compétence", souligne Christian Troadec, le Président de la Communauté de communes.

"Nous avons bien mesuré l'enjeu que l'arrivée du très haut débit représentera pour le territoire en terme de service à la population, mais aussi en terme d'activité et d'emploi dans les années à venir."

À force de détermination, Poher communauté a obtenu de faire partie des quatre villes moyennes concernées par la première tranche de déploiement de la fibre optique et la sélection des zones bénéficiaires d'opérations de montée en débit.

Un choix établi par les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les départements et la Région.

La première tranche de travaux concerne Auray, Carhaix (plaque comprenant Le Moustoir), Lamballe et Redon et une vingtaine de zones plus rurales. Ces territoires vont être intégralement équipés en fibre optique. Poher communauté apportera une contribution financière de 445 € par prise connectée sur son territoire.

Le Moustoir fibré début 2016

La totalité de la commune du Moustoir (environ 350 prises) sera fibrée lors de la première tranche de travaux du projet Bretagne Très Haut Débit. Le marché de conception et de réalisation de cette tranche a été attribué à la société Orange en août 2014. L'entreprise doit réaliser l'ensemble des travaux dans les 18 mois. Le réseau fibré sera donc livré au premier trimestre 2016. Les 9 premiers mois sont consacrés aux études de réalisation.

BÉNÉFICIEZ DE RÉDUCTIONS AVEC LE PASS'LOISIRS DE POHER COMMUNAUTÉ

Profitez du pass' loisirs pour bénéficier de réductions de tarif pour Plijadour, les spectacles du Glenmor, le labyrinthe végétal, le Parc aventure Karaez-Adrenaline, Carhaix Golf et le cinéma Le Grand Bleu à Carhaix !

Pour obtenir votre carte, présentez-vous à l'Office de tourisme de Carhaix situé rue Brizeux munis d'un justificatif de domicile et d'une photo. Le pass' est destiné à l'ensemble des habitants de Poher communauté.

Plijadour a fait le plein durant la saison

Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre plus de 61 000 visiteurs ont pu

profiter de Plijadour, de son parc extérieur et de son espace bien-être.

Les nouveaux aménagements (250 m² de plages aménagées supplémentaires, trampolines, balançoires, bains de soleils, tables de pique-nique etc.) ont permis aux familles de passer de belles journées dans un parc aquatique et de loisirs offrant des prestations uniques en Centre-Bretagne.

LES SERVICES DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Poher communauté propose avec la Maison de l'enfance un équipement innovant répondant aux besoins des familles en termes d'accueil, de loisirs, de culture et d'accompagnement à la parentalité. Focus sur l'ensemble des services qu'offre la Communauté de communes.

Le relais assistantes maternelles (RAM)

Le RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil et des démarches administratives spécifiques à l'embauche d'une assistante maternelle.

Ce service permet également aux assistantes maternelles qui le souhaitent, un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne. Le RAM leur offre la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences. Des formations "ateliers d'éveil" sont ainsi proposées aux assistantes maternelles.

ramdupoher@poher.com

La ludothèque "Bisibul"

"Bisibul" est un lieu entièrement dédié au jeu et au plaisir de jouer.

Parents et enfants de moins de 13 ans peuvent jouer sur place et emprunter. Les plus de 13 ans peuvent venir emprunter et trouver leur bonheur parmi de très nombreuses références en matière de jeux de société, stratégie, hasard, éveil, construction, etc.

Des nouveautés sont proposées tous les mois !

ludodupoher@poher.com

Le lieu d'accueil enfants/parents "la roulotte"

Destiné aux futurs parents et aux enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés des parents ou des grands-parents, cet espace est un lieu de vie, d'écoute, d'accompagnement et de soutien où l'on peut partager ses expériences, ses préoccupations ou simplement passer un moment de détente avec son enfant, pour le plaisir d'être ensemble.

Deux accueillantes sont présentes et disponibles à chaque séance. L'équipe se compose d'une infirmière-puéricultrice, d'une sage-femme, d'une psychomotricienne, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une psychologue.

L'accès est individuel et anonyme. Pas d'adhésion ni d'inscription.

laroulotte.poher@gmail.com

Pratique :

Maison de l'enfance

7, route de Kerniguez - 29270 Carhaix-Plouguer

Tél : 02 98 99 44 45



LES ACTIONS 2014 EN BREF

CRÉATION D'UN POINT D'ACCÈS AU DROIT, SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE

Une convention signée entre Poher communauté, le Conseil départemental de l'accès au droit du Finistère, la Chambre départementale des notaires du Finistère, la Chambre départementale des huissiers du Finistère, crée un point d'accès au droit, service d'information juridique dispensé par des professionnels. Des permanences gratuites à destination des habitants des 11 communes du territoire de Poher communauté se tiendront le troisième vendredi matin de chaque mois de 9h à 12h par les huissiers de justice et le deuxième vendredi matin de chaque mois de 9 à 12h par les notaires. Six personnes pourront être reçues par demi-journée à l'annexe du CCAS, 17 place de la mairie à Carhaix.

Les personnes éligibles à l'aide juridictionnelle totale ou partielle pourront bénéficier de ces services. Dans certaines situations, l'éligibilité pourra être assouplie.

Contact :

Annexe du CCAS, 17, place de la mairie
Tél. : 02 98 93 72 53 (*appeler de préférence en matinée*)
Mail : secretariat.ccas@ville-carhaix.com

L'IMPLANTATION DU GROUPE SYNUTRA À CARHAIX

100 millions d'euros, c'est l'impressionnant investissement consenti par Synutra, pour construire un site industriel à Carhaix. Le collecteur, Sodiaal, dépotera son lait sur le site de Kergorvo où se trouveront également l'unité d'Eurosérum (producteur de lactosérum) et l'usine de fabrication de poudre de lait infantile pilotée par Synutra.



Cette usine est conçue pour transformer les produits laitiers en poudre de lait infantile à destination du marché chinois. Elle représentera une vitrine technologique ultra-performante et répondra aux normes agroalimentaires les plus sévères connues à ce jour pour le marché infantile. Le site industriel intègrera les infrastructures les plus modernes pour la mise en place des unités de séchage du lactosérum. Le groupe Synutra souhaitant garantir une qualité et une traçabilité irréprochable à ses clients.

Les premiers recrutements sont en cours. Le site devrait démarrer son activité à la fin de l'année 2015. Poher communauté a mis en place un service d'accueil afin de répondre aux questions des futurs employés et faciliter au mieux leur installation à Carhaix et dans le Poher. Ce service est piloté par Sandrine Kergonna également animatrice touristique (accueilsynutra@poher.com / 06 71 55 73 61).



CYCLE D'INITIATION À L'INFORMATIQUE À PARTIR DU JEUDI 15 JANVIER 2015 À 14H

5 ateliers animés par Keith Thompson chargé des Technologies de l'Information et de la Communication de Poher communauté.

Tous les jeudis à 14h dans les locaux de la bibliothèque.
(À partir du 15 janvier)

Le coût est de 6€ pour le cycle de 5 ateliers.

Inscriptions en mairie.



CONTACTS SERVICES PUBLICS

• C.A.F

Permanence tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00 à Rostrenen

Tél : 02 96 57 44 00

• CLAJ

Accueille les enfants de 11 à 17 ans

Tél : 02 98 93 18 77

• Comité d'entraide de Maël-Carhaix

Tél : 02 96 24 71 61

• CPAM des Côtes d'Armor

22024 Saint Briec cedex 1

• D.D.E

Tél : 02 96 29 00 27

• Hôpital de Carhaix

Tél : 02 98 99 20 20

• Maison de l'Enfance

Accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Tél : 02 98 99 38 70

• Maison Médicale de Garde

Elle a pour mission de désengorger les urgences, elle accueille le public le samedi de 12h à 20h et le dimanche de 8 h à 20h.

Vous pouvez y accéder par l'intermédiaire du 15 ou vous rendre directement à l'hôpital de Carhaix.

• Mission locale de Rostrenen

Tél : 02 96 29 16 26

• Poher Communauté

Maison des Services Publics Carhaix

Tél : 02 98 99 48 00

• Pôle Emploi

15 rue Carmes - 29270 Carhaix

Tél : 02 98 99 18 63

• Trésor Public

Rostrenen

Tél : 02 96 29 01 39



L'ANNEE 2014 EN IMAGES

COMMUNE

RETRAITE

Après une carrière professionnelle bien remplie dont 15 ans de bons et loyaux services auprès de la collectivité, Philippe est parti en retraite. Hervé POULICARD résident de la commune le remplace depuis le 2 juin dernier.



COUP DE FOUDRE

Le 14 février dernier, jour de la Saint-Valentin, en pleine tempête Ulla, l'arbalète de Cupidon a visé le clocher de l'église du Moustoir. Mal lui en a pris, si d'ordinaire il rassemble les amoureux, au Moustoir, il a quelque peu trahi la soirée de certains moustoiriens.

FORMATION NACELLE

Etre agent communal implique de devoir se former pour être à même d'utiliser les nacelles que nous louons pour divers travaux comme, en cette période, l'installation des décorations de Noël.

Les communes du Moustoir, de Kergloff, de St Servais, de Callac et la Communauté de Callac Argoat se sont regroupées, courant novembre, afin que la formation "Nacelle" puisse avoir lieu. Chacun des participants a pu en toute sécurité utiliser le matériel pour être autonome ensuite sur le terrain.



INSOLITE

Printemps 2014, une cigogne espèce protégée, s'est posée dans nos campagnes. Bénédicte l'a photographiée à son envol, route du Helessier.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même vous convions tous à partager le verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux le **vendredi 9 janvier 2015 à partir de 19h00 à la salle des fêtes.**

Le Maire,
Marie-Hélène LE BIHAN

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour les rendez-vous avec le Maire en semaine
contacter Bénédicte du Lundi au Vendredi
de 8^h30 à 12^h et de 13^h30 à 17^h.

E-mail: contact@lemoustoir22.fr

Tél : 02 98 93 08 47

Site : www.lemoustoir22.fr